

M. de Saint-Georges, en chape et en mitre , les reçut à la porte de l'église ; il était à la tête de tout son Clergé rangé des deux côtés depuis la porte du chœur jusqu'à celle de l'église, où Monseigneur présenta l'eau bénite à leurs Altesses et leur fit un discours^ La messe fut célébrée pontificalement. L'évêque de Saint-Ïour, de la maison d'Estaing, y assista et prit place parmi les comtes de Saint-Jean, du nombre desquels il avait fait partie avant sa promotion à l'épiscopat. Les deux princes assistèrent le même jour aux vêpres dans l'église A'Ainay.

De cette époque au 21, octobre 1705, je ne trouve aucun fait assez important pour être relevé, mais, à cette date, il y eut un synode général où furent publiés, dans le palais de l'Archevêché, des statuts et des règlements'(1) qui abrogèrent ceux que Camille de Neufville avait donnés en 1687.

Il existait, à Mornant, un prieuré qui, après avoir été détruit, dit-on, par un duc d'Autriche, avait été mis sous la dépendance de l'abbaye de Savigny. Par une ordonnance de notre prélat, ce prieuré fut réuni à la congrégation de la maison dite de Saint-Lazare (2).

était au fond de Bellecour , à l'extrémité du Jeu de Mail. (*Entrées solennelles*, p. 261.)

(1) Imprimés la même année, Lyon, *Pierre Valfray* in-8. Voici quelques articles de ces Statuts : Nous défendons très-expressément aux curez de recevoir pour parrains ou marraines les excommuniés, les pécheurs publics, ceux qui n'auront pas fait leurs Pâques, les comédiens, farceurs et autres gens infâmes. — Nous nous réservons d'absoudre au for interne tous les sorciers, devins , enchanteurs , magiciens , tous ceux qui les consultent et s'en servent, notamment ceux qui nouent l'aiguillette et empêchent la consommation du mariage, ceux qui se sont battus en duel, les ecclésiastiques qui vont à la chasse avec des armes à feu ou des chiens. Voyez les Mss de la B. de L., n. 1261 et 1327.

(2) Voyez l'Almanach de Lyon pour 1760, p. 137 de la 2^e partie, article MORNANT.